

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 7 juillet 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Constant, Mme Girardet, Mme Choulet

-----



## Délibération n° 18-05 du 7 juillet 2022

### PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACCOMPAGNEMENT DE LA COUPE DU MONDE MASCULINE DE RUGBY 2023 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GIP FRANCE 2023 ET SUBVENTIONS AUX PORTEURS DE PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT – AVENANTS.

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n° 18-01 du 30 septembre 2021 approuvant le plan départemental d'accompagnement de la coupe du monde masculine de rugby 2023,

Vu sa délibération n° 13-3 du 23 avril 2020 approuvant la convention entre le Département et l'AC Bobigny Rugby 93,

Vu sa délibération n° 18-03 du 9 décembre 2021 approuvant les conventions entre le Département et l'USEP 93 ainsi que l'UNSS 93,

Vu sa délibération n° 18-05 du 9 décembre 2021 approuvant la convention entre le Département et le Comité départemental de rugby,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

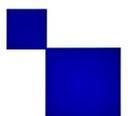
- APPROUVE la convention de partenariat avec le GIP France 2023 ci-annexée ;

- ALLOUE aux associations suivantes les subventions de fonctionnement pour la mise en place de projets d'accompagnement de la coupe du monde masculine de rugby 2023 :

- **Comité départemental de rugby**

Coupe du monde des quartiers	15 000 €
Les Extra'Ordinaires	7 000 €
Sections sportives 93	5 000 €
« T'as capté »	13 000 €
- **Terres de France Rugby**

Rugby Collèges Coupe du Monde 2023	10 000 €
------------------------------------	----------
- **AC Bobigny Rugby 93**



Rugby en bas de chez moi	5 000 €
• <b>UNSS 93</b>	
Interclasses de Rugby des 6 <sup>e</sup>	10 000 €
• <b>USEP 93</b>	
Ecol'Ovale - Rugby	10 000 €

- APPROUVE les avenants, dont projets ci-annexés à conclure avec les associations suivantes :

- Comité départemental de rugby
- AC Bobigny Rugby 93
- UNSS 93
- USEP 93

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ladite convention et lesdits avenants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

*Mme Saïd-Anzum*

pour le GIP France 2023

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*